



Pour une Écologie Urbaine

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

BP 1056 – 97 209 Fort de France – Cedex

Lauréat des RUBANS BLEUS de l'ÉCOLOGIE 2003

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS
Cabinet de Mme Anne BAMBERGER
Vice-Président chargé de l'instruction
5/7 rue des Italiens
75 009 PARIS

DOSSIER CHLORDECONE

Vos réf. :

N° du Parquet : .0807490071.

N° d'instruction : .2412/12/8.

Procédure correctionnelle

Fort de France, le 8 février 2013

Madame le Vice-Président,

Par un courrier reçu le 5 février 2013 portant notification de la décision ordonnant expertise relative au CHLORDECONE et son exposition, vous nous avez demandé de désigner un expert de notre choix.

Nous vous informons qu'au regard des dispositions de l'article 161-1 du Code de procédure pénale et de l'encadrement très strict de l'expertise judiciaire, nous ne sommes pas en mesure, dans des délais aussi brefs, de vous proposer un expert de notre choix.

Par contre, nous vous soumettons en pièce jointe les questions que nous souhaiterions poser aux professeurs Jean-François NARBONNE et Luc MULTIGNIER, experts que vous avez désignés.

En vous remerciant par avance.

Pour le bureau de l'association

Le Président
Louis BOUTRIN

43 av. Jean Jaurès
97 200 FORT DE FRANCE



Pour une Écologie Urbaine

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

BP 1056 – 97 209 Fort de France – Cedex

Lauréat des RUBANS BLEUS de l'ÉCOLOGIE 2003

QUESTIONS A L'ATTENTION DES EXPERTS NOMMÉS PAR LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS

1. La contamination des sols, des nappes phréatiques, des rivières, de la faune et des humains par le chlordécone présente-t-elle une innocuité sur la santé des hommes s'agissant d'une molécule non biodégradable ?
2. Quels sont les effets combinés du Chlordécone avec les autres pesticides organochlorés utilisés dans l'agriculture aux Antilles françaises (HCH bêta, Aldrine, dieldrine) et le Paraquat ?
3. L'AFSSA (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments) et Roselyne Bachelot (Ministre de la Santé de l'époque) ont fixé des seuils toxicologiques à 50 ug/kg de légumes le 12 octobre 2005 puis à 20 ug/kg de légumes en octobre 2007. Sur quelles études scientifiques repose l'abaissement de ces limites maximales de résidus (LMR).
4. Ces LMR sont-elles fondées sur les modes de consommation réelle des populations concernées ? Tiennent-elles compte du niveau de contamination antérieure de la population et du processus de bioaccumulation des produits chimiques dont la toxicité est reconnue par la communauté scientifique.
5. Quel est l'état de contamination de la population d'agriculteurs qui ont utilisé le Chlordécone entre 1972 et 1993 ? Cette population d'agriculteurs a-t-elle été recensée ? A-t-elle fait l'objet d'une étude épidémiologique et d'une veille sanitaire ?
6. Les résultats des études épidémiologiques (Karuprostate et Ti-Moun) lancées en Guadeloupe sont-ils transposables à la Martinique eu égard à la production bananière qui était 6 fois plus élevée en Martinique et que l'eau « potable », fortement contaminée, provenait des prises en rivière dans les régions bananières pour 91 % en Martinique contre 84,6 % en Guadeloupe ?
7. Entre 1972 et 1993 pouvait on affirmer au vu des données scientifiques internationales disponibles, l'innocuité totale pour la santé de l'homme, de l'enfant et de la femme enceinte du produit chlordécone ?
8. Sinon quels étaient les dangers aigus et chroniques du chlordécone sur l'homme connus de la communauté scientifique française, américaine et internationale entre 1972 et 1993 ?
9. Ces dangers connus sur l'être humain, concernaient ils également le fœtus et l'enfant en bas âge ?
10. Entre 1972 et 1993 les données scientifiques disponibles au niveau international pouvaient elles renseigner sur le métabolisme chez l'homme du chlordécone, sa demie vie et sa toxicocinétique ?
11. Quels étaient les modes d'exposition aigus et chroniques au chlordécone connus de la communauté scientifique ?
12. Pouvez vous évaluer les niveaux d'exposition en 1993 et en 2012 de la population antillaise ? Quel est le pourcentage de la population potentiellement contaminée ?
13. Pouvez vous citer les pathologies actuelles susceptibles d'avoir été générées par cette contamination ? Leur incidence dans la population générale, leur courbe évolutive ?

Martinique. le 8 février 2013